

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2019

Le mercredi 12 février 2020 à 19h30, au service des sports situés au 13 bis avenue Fallen à Aubagne, le président Jean-Claude GRAND déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire et remercie les présidents de clubs et les membres du Comité Directeur d'être présents. **Vingt clubs étaient présents ou représentés soit 2074 voix (82% des voix).**

### **Assemblée Générale Ordinaire :**

Approbation du procès-verbal de l'AG 2018 : **adopté à l'unanimité.**

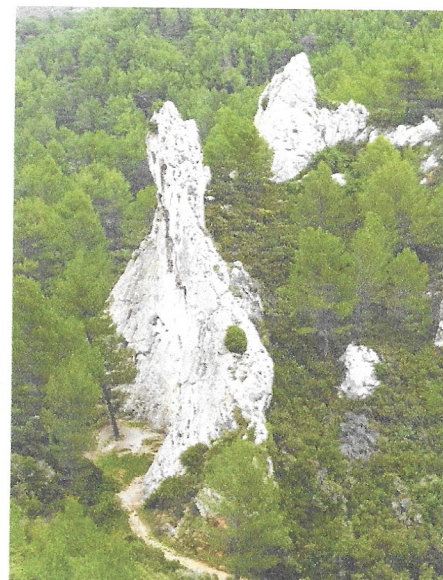
#### **A. Rapport moral fait par le président.**

Les statistiques : cette année, nous comptons 2 536 licenciés, 386 de moins que l'année dernière : une forte diminution chez les jeunes et une stabilisation chez les adultes.

Nombre de licenciés dans le département :

- 1 474 Jeunes : dont 837 hommes et 637 femmes
- 1 062 Adultes : dont 678 hommes et 384 femmes
- Dont 35 licences familles

Pour un total de 37 clubs dont 33 d'au moins 10 licenciés.



Cette forte baisse de 2019, est en partie liée à un club qui était rattaché à une salle privée et qui n'a plus licencié tous ses jeunes, ainsi qu'une érosion de quelques autres clubs.

Nous avons toujours une problématique du faible nombre de licenciés par rapport au nombre de grimpeurs.

Nous sommes en train de changer de paradigme, les petits murs des clubs qui attiraient des licenciés sont concurrencés par les salles privées avec lesquelles nous devrons composer et négocier, les sorties falaises des clubs sont spoliées par les groupes sociaux du net et les sites naturels d'escalade sombrent dans un maelstrom juridique.

Actuellement la FFME c'est 100000 licenciés et dans certaines régions ce sont les jeunes, les entraînements en salle et la compétition qui créent les licenciés. Alors que les comités départementaux (CT) s'investissent beaucoup dans la défense et l'entretien des falaises, il serait un peu absurde que les pratiquants en falaises ne soient pas licenciés et donc pas représentatifs du milieu fédéral.



En début de saison 2018/2019, le CT13 s'est lancé dans une campagne de communication sur les réseaux sociaux et par l'affichage de flyers du style « nos falaises sont en danger, soyez un grimpeur responsable et engagé en nous rejoignant, le CT13 FFME a besoin de vous ».

Cela ne s'est pas concrétisé de façon marquée.

Il aurait convenu que ce type d'action, soit généralisé en 2019 au niveau des Ligues et du National par une communication adaptée

## **B. Rapport d'activité fait par le président.**

### **1- Formation**

Seule la ligue régionale est compétente en matière de formation.

En 2019 et 2020 au cours de son AG, la Ligue PACA a confirmé une « taxe ligue » de 3 euros par jour et par stagiaire sur les formations, qui viennent s'ajouter aux 7 euros imposés par le national.

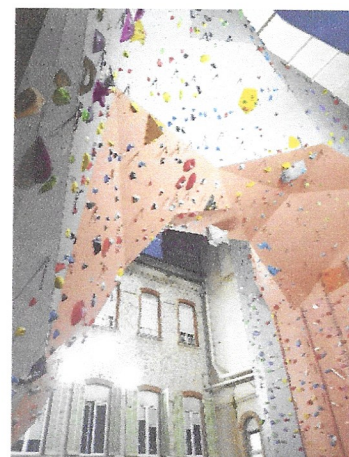
## **2- Salle départementale d'escalade**

Nous disposons d'une belle petite salle fédérale et la cogestion avec le BMC est un gage de bon fonctionnement. Avec le Président du BMC nous sommes satisfaits de l'investissement des salariés.

La fréquentation de BAG est suffisante pour dégager des bénéfices, certes nous les souhaiterions plus importants ; c'est le fruit de beaucoup de persévérance au vu de l'importante concurrence des salles privées.

Comme prévu par l'annexe financière de la convention de cogestion, 65% du bénéfice sera reversé au BMC en contrepartie de la gestion humaine et opérationnelle de la salle. Les 35% du comité seront investis dans la poursuite de la rénovation de la salle et de l'achat de prises d'escalade.

Suite à l'obtention d'une subvention d'investissement de 50% par le Conseil Départemental, en 2019 le Comité a acheté pour près de 15000 euros de prises.



## **3- Sites naturels d'escalade (SNE)**

### **3-1 La politique départementale**

La politique SNE du CT13 est en phase avec les directives nationales envoyées à tous les présidents de Comités Territoriaux le 22 mai 2017. Une politique nationale qui se décline en quatre axes.

- 1) La volonté de promouvoir et développer l'escalade en sites naturels
- 2) Nécessité de mettre fin aux statuts de gardien de la chose et à la responsabilité sans faute qui en découle.
- 3) Cibler les sites sur lesquels doivent porter nos efforts
- 4) Commercialisation des prestations d'équipement et d'entretien en relation avec les collectivités gestionnaires.

En phase signifie, dans l'esprit mais pas forcément à la lettre...

Nous ne devons pas faire les erreurs d'une politique jacobine, car chaque territoire a ses particularités et les élus des pays des pré-alpes ont vis-à-vis de l'escalade un ressenti différent que ceux du bord de la méditerranée, d'Alsace-Lorraine ou autres... et surtout concernant l'intérêt socio-économique du maintien de l'activité escalade sur leur territoire.

## 3-2 Nos objectifs

**3-2-1** Pérenniser notre patrimoine de voies d'escalade sur le département :

- en poursuivant les nombreux travaux de rééquipement et sécurisation des falaises du département
- en poursuivant les partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels
- en impliquant les clubs dans le contrôle et la maintenance des sites
- en fédérant les équipiers et acteurs locaux
- en poursuivant les travaux d'aménagement des sentiers et pieds de falaises



**3-2-2** Garantir des escalades plurielles de type sportif et de type terrain d'aventure:

**3-2-3** Sensibiliser les grimpeurs avec l'aide des clubs :

- aux enjeux de sécurité en falaises (rocher et équipement variables, donner l'alerte...)
- aux enjeux environnementaux des sites
- sur le classement TA des sites et ce que ça implique dans leur pratique.

**3-2-5** Soutenir l'équipement de nouvelles voies

## 3-3 Déconventionnement et contrats d'entretien

Conformément aux directives nationales les dernières conventions TA ont été dénoncées, elles concernaient des terrains propriétés du Conseil Départemental situés dans le massif des Calanques.

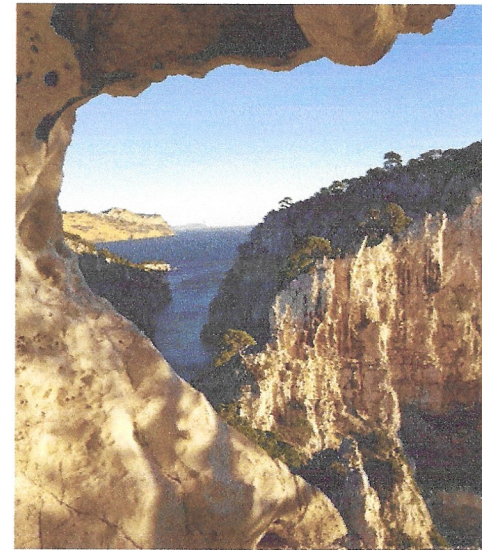
Au cours de ces vingt dernières années, le Comité a signé 27 conventions certaines couvrant moins de 100 longueurs et d'autres plus de 1500.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : **encore 13 conventions** en cours et 3 contrats d'entretien signés avec les communes de Tarascon et La Fare les Oliviers, et Saint Rémy en Provence.

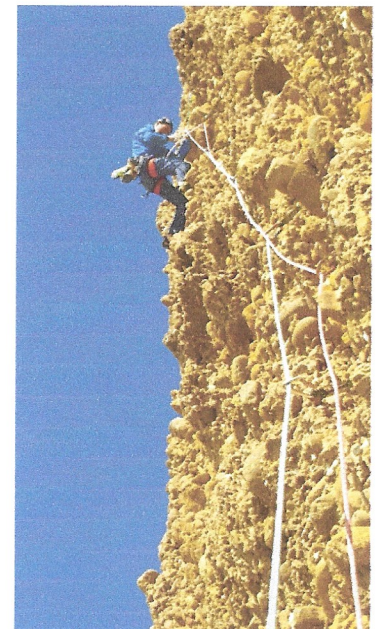
Actuellement en discussion avec la commune d'Orgon pour un déconventionnement fin 2020 suivi d'un contrat d'entretien.

## ► Le déconventionnement dans le Parc National des Calanques

- Une opération à risque :
  - **une couche responsabilité** : autorisation propriétaire et police administrative du Maire.
  - **une couche environnementale** : autorisation PNC et police spéciale du Préfet
  - **un minimum de « Sites Sportifs » pour un maximum de sites classés en Terrain d'Aventure (TA).**
- Etat du conventionnement en cours :



- **Ville de Marseille** : Luminy, Paroi des Toits, Oasis, Pierres Tombées  
statut quo car pas de conventions existantes ou ayant existé  
A terme → contrat d'entretien et TA ?
- **Ville de Cassis** : Port-Miou, Calendal et Canaille en non conventionné  
petites conventions → à terme contrat d'entretien et TA ?
- **Ville de La Ciotat** : Etoile Noire, Sémaphore, Mallombre, Emigrés et Canaille en non conventionné  
plus de conventions → à terme contrat d'entretien et TA ?
- **SCI des Goudes** : Alpinodrome, Lapinodrome, Escalier des Géants  
convention maintenu dans un premier temps
- **Conservatoire du Littoral** : Rive gauche d'En Vau, (Etoile Noire, Sémaphore, Mallombre, Emigrés et Canaille)  
plus de convention → à terme contrat d'entretien et TA ?



- **ONF** : Sormiou, Morgiou, Socle, Candelle, Val vierge, Concave, En Vau (rive droite), Castelvieil, Eissadon, Devenson

Les anciennes conventions n'ont pas été renouvelées et sont remplacées par une convention cadre nationale (sites sportifs), qui doit se décliner au niveau départemental → en cours de discussion...

**De ce fait et n'ayant pas de directives claires, l'ONF local ne nous donne plus pour l'instant l'autorisation de faire de l'entretien sur les équipements en place**

**- Conseil Départemental :** Marseilleveyre, Mounine- Goudes, Malvallon, Baumettes, Sugitton, Crêt St Michel

Le déconventionnement est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, de ce fait plusieurs possibilités :

- 1) L'escalade et l'entretien des équipements est toujours autorisé
- 2) L'escalade est admise mais l'entretien est pour l'instant suspendu
- 3) L'escalade et l'entretien sont pour l'instant interdits sur tous les terrains départementaux
- 4) L'escalade ne sera autorisée que sur les sites sportifs avec contrat d'entretien
- 5) ...?



### 3-4 Conclusions

La quadrature du cercle

Entre :

- Un Etat qui souhaite l'indemnisation des victimes
- Un juge qui recherche un « responsable » **solvable**
- Des assureurs frileux demandant à l'assuré une **obligation de résultat** en matière de sécurité
- Un risque zéro, qui n'existe pas en Site Naturel d'Escalade

**Notre avenir est bien incertain...**

### 3-5 Nos objectifs

Dénoncer progressivement les conventions en cours sans pour autant abandonner l'entretien des sites (Gémenos, Orgon, Mouriès, Eyguières..)

- Proposition de contrats d'entretien
- Mise en place d'une gestion spécifique des Calanques en lien avec les propriétaires et le PNC

**Notre objectif majeur :**

**Ne pas laisser enfermer nos générations futures dans des salles...**



### 3-6 Les actions 2019

La part financière consacrée aux sites naturels est une partie importante du budget du CT, puisqu'il s'agit d'une priorité pour nous. Une partie du budget provient de la vente des topos (Calanques, Escalades Phocéennes, Alpilles), contrats d'entretien passés avec des communes, bourse SNE nationale et Ligue.

Avant 2019 nous pouvions bénéficier d'une subvention du CNDS qui pouvait être conséquente (jusqu'à 8500 euros pour les falaises et 8500 euros pour l'aide à la compétition). En 2019 le CNDS est remplacé par le PSF géré en partie par la fédération, la somme octroyée est dérisoire 2000 euros dont 1000 pour la gestion des SNE.

Cette année nous avons participé à l'équipement et rééquipement des sites :

- **Cap Canaille :**

L'Obsession d'Icare – Bienvenue chez Damoclès – Remontée Philémon – Salcoquet  
- Cap Canaveral – Mugel - Parcours de l'Anse du Cannier

- **Calanques :**

Arêtes des Baumettes – Nombreux relais - purges ...

- **Alpilles :**

Vallon de la Lègue – Mont Gaussier Chocoline –  
Le Lac St Rémy de Provence - Mouriès -Orgon

- **Autres massifs :** La Pelouque –  
Le Coussou – Sainte Rosalie – l'Atome Crochu



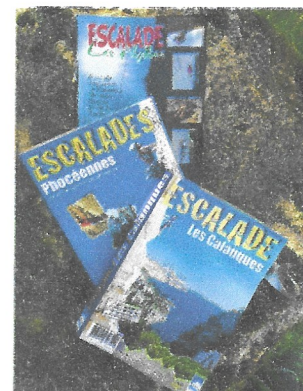
Consolidation de nos partenariats avec les différents gestionnaires et/ou propriétaires des espaces naturels :

- le PN Calanques : commission escalade, gestion des sites...
- les PNR Alpilles – PNR Sainte Baume
- le Grand Site Ste Victoire
- les différentes communes du département
- Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
- L'ONF

### 3-7 Les Topos (éditeur ou partenaire)

- Escalade Les Calanques - Escalades Phocéennes
- Escalade La Ciotat – Alpilles

**En 2020 : si possible, réaliser le topo des Alpilles avec les clubs locaux**



#### 4- Compétitions

Deux compétitions départementales (une de difficulté/vitesse et une de bloc)

Le championnat régional de bloc à la salle Bloc Session Marseille

Le championnat de France Jeune (Luminy)

5 étapes de la Coupe des minots

- **Championnat 13 de difficultés et de vitesse à Aubagne**

23 et 24 mars 2019 à la salle Vertical Park  
120 compétiteurs en Open

- **Championnat départemental de blocs à Vitrolles**

01 décembre 2019 à la salle Block'Out Aix- Marseille  
180 compétiteurs en Open

Quelques résultats saison 2018/2019 Coupe de France et Championnat de France :

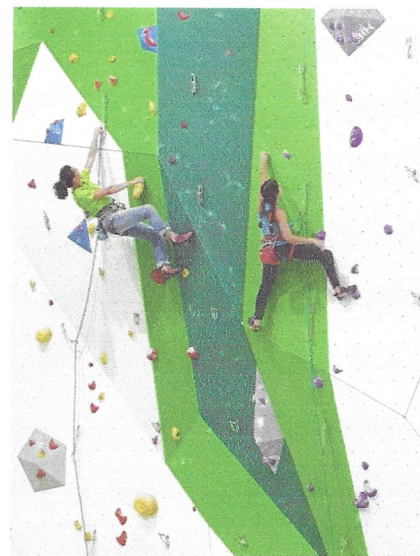
- AS Grimper: 1 Podium en Coupe de France Senior
- Roqvertical: 1 Vétérane championne de France et vainqueur d'une étape de Coupe de France

**Remarque :** Un beau Tournoi de Qualification Olympique ne doit pas cacher la difficulté de certaines régions et départements à organiser leurs championnats respectifs. En ce qui concerne les Bouches-du-Rhône, trouver les structures sportives d'accueil corrects à un prix acceptable, maîtriser l'enveloppe budgétaire de l'ouverture et trouver l'encadrement nécessaire (président de jury, juges et bénévoles) est devenu très compliqués.

Si sur le plan purement sportif, le championnat départemental de bloc, fut une réussite.

Au-delà du fait que nous sommes allés chercher le président de jury dans le 04; vient se greffer la grande difficulté à disposer de suffisamment de juges pour ce type de compétition.

**Il est donc devenu urgent de mettre en place un plan d'incitation au niveau des clubs et de formation des officiels de compétition afin de palier rapidement à ce déficit.**





## **Escalade et compétitions 2020 :**

Organisation d'un « Trophée départemental Poussins Benjamins » qui se déroulera sous forme de combiné le 15/03/2020 à la salle fédérale BAG

Le championnat départemental de difficultés se déroulera à Gémenos les 11 et 12 avril 2020

Le championnat régional de difficultés se déroulera à BAG les 9 et 10 mai 2020

Le club du SMUC organisera une étape de Coupe de France à Luminy les 18 et 19 avril 2020

Les rencontres interclubs des Minots, deviennent la Coupe départementale des Minots.

## **5- Rapport financier.**

Le bilan comptable a été réalisé par le Cabinet d'Expertise comptable Jocelyne BATTISTA qui constate **un résultat net comptable de 16 112 euros**, une nette amélioration par rapport à la situation comptable de 2018 (déficit de 32 250 euros). Cet amélioration s'explique par le fait que fin mai 2018 nous nous sommes séparés de notre responsable administrative et financière (madame Oriane Laout employée à mi-temps au comité et qui a trouvée un poste à plein temps), mais aussi en 2019 par des rentrées d'argent liées aux topos des Calanques et Escalades Phocéennes ainsi qu'aux contrats d'entretien de falaises.

### **Quitus est donné au trésorier à l'unanimité**

Le budget prévisionnel 2020 a été voté : **unanimité pour, pas de vote contre et pas d'abstention.**

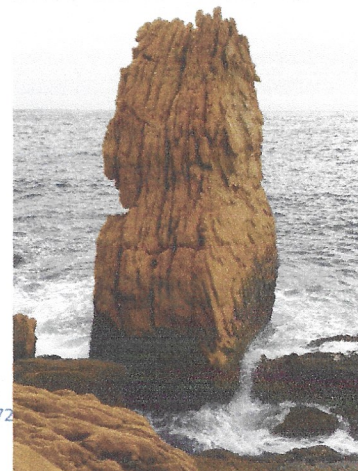
## **6- Vote sur le montant de la cotisation Départementale 2019/2020**

Actuellement ce prélèvement est de 6,50 € par licencié

Le président et son Bureau propose d'augmenter ce montant de 1 euros pour la cotisation 2020/2021.

**Vote : contre 71 voix, abstention 300, pour 1703 voix**

Au cours de l'AG 2018 de la Ligue PACA du 16 février 2019, les représentants des clubs présents ont voté une augmentation de 7 euros de la part de la Ligue sur les licences, qui est ainsi passée de 4 euros à 11 euros. Cette forte augmentation régionale bloque ainsi toute augmentation significative de la cotisation des comités départementaux, les clubs ne souhaitant pas une inflation du prix des licences.



## Elections au Comité directeur

Certains postes au Comité directeurs sont vacants, nous avons donc fait un appel à candidature. Sur les 18 postes, 6 sont vacants. Aucun acte de candidature n'a été fait.

## Election des représentants à l'AG nationale de Bordeaux les 4 et 5 avril 2019

Le CT13 disposera de 2536 voix avec 3 représentants

Deux représentants seront envoyés.

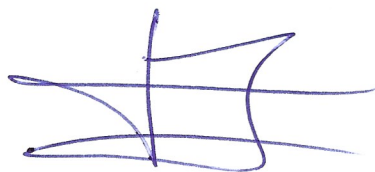
2 représentants sont désignés par l'AG : Jean Claude GRAND et Marc DEWILDE

2 candidats suppléants sont proposés par l'AG : Isabelle ROCHER et Christine SLAMTI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00, une collation est servie aux participants.

Pour le Président

Jean Claude GRAND



Pour le secrétaire

Marc DEWILDE

